

**5^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5)**

En ligne, 28 juin – 9 juillet 2021

UNEP/CMS/ScC-SC5/Résultat 15

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS SUR
LA DÉSAGRÉGATION DE TAXONS SUPÉRIEURS INSCRITS À L'ANNEXE II DE LA CMS**

Lors de sa cinquième réunion qui s'est tenue du 28 juin au 9 juillet, le Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5) a décidé de créer un groupe de travail intersessions sur le sujet précité.

Ce Groupe de travail sera chargé d'explorer les conséquences des options 1 à 3 d'approches alternatives (y compris leurs variations éventuelles) figurant dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.2](#), comme le prévoit le mandat ci-dessous, et présentera ses résultats dans un rapport au Comité de session lors de sa 6^e réunion.

Le Groupe de travail sera composé du Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP, de représentants du Comité de session et d'autres experts, si besoin.

**Mandat du Groupe de travail intersessions sur la désagrégation de taxons supérieurs
inscrits à l'Annexe II de la CMS**

Le Groupe de travail intersessions devrait :

- a. déterminer quelles espèces aviaires franchissant cycliquement et de manière prévisible des frontières, mais n'étant pas considérées comme menacées (éteintes à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables) ou quasi menacées selon les critères de la Liste Rouge de l'UICN
 - i. pourraient présenter un état de conservation défavorable ;
 - ii. pourraient être classées dans la catégorie « Données insuffisantes », ou ont tendance à voir leur population diminuer, bien qu'elles soient classées dans la catégorie « Préoccupation mineure » ;
- b. recenser les membres des familles agrégées qui sont déjà repris dans les accords affiliés de la CMS, ainsi que les espèces considérées dans le cadre de ces accords affiliés comme appartenant à des familles non agrégées qui ne figurent pas dans l'Annexe II ;
- c. étudier les procédures administratives nécessaires pour chaque option ; c'est-à-dire les voies par lesquelles les recommandations du Conseil scientifique pourraient donner lieu à une proposition qui serait envisagée par la COP ;
- d. dresser la liste des avantages et des inconvénients de chaque option et mettre en évidence la meilleure option ;
- e. rendre compte des résultats obtenus lors de la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique.